



COORDINATION SANOFI-AVENTIS

*** Accord de PARTICIPATION ***



Force Ouvrière ne signera pas l'Accord de PARTICIPATION du Groupe Sanofi-Aventis !!

FO tient à réaffirmer son attachement à une rémunération fixe. Nous avons toujours voulu, et continuerons, à défendre les salaires avant les primes aléatoires.

Dans le cadre de cette négociation, Force Ouvrière a proposé :

- la non hiérarchisation et ce, afin de favoriser les plus bas salaires (aujourd'hui la Direction nous propose 60% sur le temps de présence annuel et 40% sur les salaires individuels)
- une durée déterminée permettant une renégociation à son terme (l'accord prévoit une durée indéterminée)
- malgré l'intégration de Sanofi-Pasteur dans l'Accord de Participation Groupe et la modification de la formule de calcul, nous considérons que cet Accord n'augmentera pas la somme distribuée aux salariés.



Force Ouvrière défend les droits des salariés. Aujourd'hui, Sanofi-Aventis, 4^{ème} Groupe Mondial, a pourtant les moyens d'appliquer envers ses salariés la même politique que pour ses actionnaires.

